

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 1907)

AMENDEMENT

N ° AS1615

présenté par

Mme Vidal, Mme Dubré-Chirat, M. Lauzzana, Mme Missoffe, M. Marion, Mme Bergantz,
M. Ledoux, M. Brosse, M. Frébault, M. Falorni, M. Rousset, M. Sorre et M. Huyghe

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 36, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
